

## Séance du 27 avril 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GARDELLE née GARRAUD Pascale.

Absents : MM. BRIANCEAU Philippe, LE BIDEAU Laurent.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

---

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

### PRESENTATION DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Monsieur Hervé PONTHEUX, délégué général, animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), présente les actions actuelles et futures de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf qui représente 41 Communes de Vendée et de Loire Atlantique 980 km<sup>2</sup> 100 000 résidents 320 000 habitants l'été.

*Affiché le 30/04/09*

### PRESENTATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Gabriel GOUY, de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture présente le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui devra être étudié avant le 21/12/09.

Il faudra en effet faire un diagnostic de la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, les espaces publics, les systèmes de transport et leur inter modalité dans un déplacement d'un point à un autre.

Elle doit être organisée pour éviter de créer des situations pénalisantes aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Elle assure l'accessibilité de tous les éléments qui la composent et l'harmonie entre ceux-ci.

Ce qui se traduit par la réponse aux besoins de chaque être humain :

- ✓ S'orienter (lire, comprendre, décrypter...) signalisation adaptée, lisibilité d'un lieu...
- ✓ Circuler (voirie, transport en commun, parkings...) éviter les obstacles sur les cheminements...
- ✓ Accéder (commerces, bâtiments publics, logements...) éviter les seuils, les marches...
- ✓ Utiliser (interphones, guichets, automates...) bonne hauteur, manipulation aisée...

La DDEA peut nous aider à faire le pré-diagnostic et à monter le cahier des charges du PAVE.

*Affiché le 30/04/09*

## **PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX – RUE DE LA PICHAUDERIE - CONVENTION**

Le 30 avril 2007, le conseil municipal a décidé :

- d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 123.068,40 €.
- de fixer à 123.000,00 € la part du coût de la voie et des réseaux mise à la charge des propriétaires des parcelles situées à 60 mètres de part et d'autre de la voie
- que le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi serait de 15,00 € actualisé en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

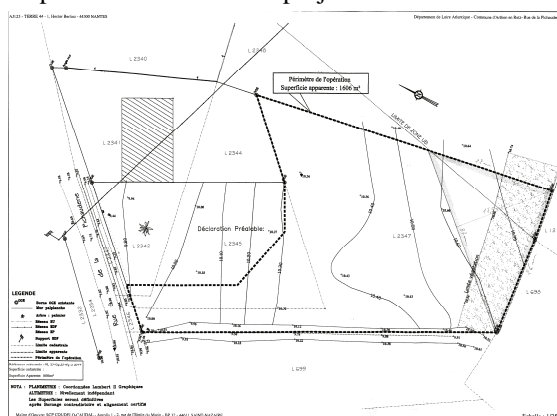
Le 26 février 2009, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de PVR avec la SARL Terre de Loire qui avait déposé une demande de lotissement. Depuis cette entreprise a abandonné son projet.

Une nouvelle demande de lotissement a été faite par la société Terre 44, domiciliée 1 rue Hector Berlioz – 44300 Nantes et représentée par Madame DREANO Béatrice, toujours sur les parcelles cadastrées section L numéros 2342p, 2345p et 22347.

Aussi conviendrait-il de passer une convention de PVR avec ce pétitionnaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- rapporte sa décision du 26 février 2009,
- autorise le Maire à signer la convention susmentionnée avec la société Terre 44, représentée par Madame DREANO Béatrice.



**Affiché le 30/04/09**

**Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire**

## **ACHAT DE PARCELLES RUE DE LA PICHAUDERIE**

Le Maire explique qu'un plan d'alignement existe sur la rue de La Pichauderie. De fait figurent sur le cadastre les parcelles (L 704 de 16 m<sup>2</sup>, L 701 et 1890 de 2 m<sup>2</sup>, L 699 et 1891 de 64 m<sup>2</sup>, L 1205 de 17 m<sup>2</sup>, L 1204 de 120 m<sup>2</sup>, L 1011 de 48 m<sup>2</sup>, L 1178 de 31 m<sup>2</sup>, L 1179 de 14 m<sup>2</sup>, L 2266 et 2267 de 24 m<sup>2</sup>) qui doivent être rétrocédées à la commune.

Le Maire demande la régularisation par l'achat par la commune des parcelles en question à l'euro symbolique. Les propriétaires seront contactés à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'acheter, à l'euro symbolique, les parcelles faisant partie de l'alignement rue de La Pichauderie,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.



**Affiché le 30/04/09**

**Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire**

### **ACHAT DE TERRAINS POUR LA FUTURE ZONE DE LOISIRS (PRES DE LA CURE)**

Le Maire rappelle qu'une étude de réalisation d'une zone de loisirs a été réalisée par João COSTA PEREIRA, stagiaire à la commune, sur la partie classée en zone NDI du Plan d'Occupation des Sols (entre la RD 751 et la cure).

Des propositions d'achat des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ont été faites. D'ores et déjà, des propriétaires ont répondu favorablement.

Il est rappelé que par courrier du 07/10/08, le service des Domaines a estimé la valeur vénale entre 1,50 € et 2,00 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'acheter, au prix de 2,00 € le m<sup>2</sup> :
  - Aux Consorts PLISSONNEAU, la parcelle cadastrée section AD n° 553 d'une superficie de 6723 m<sup>2</sup>,
  - A l'Association Diocésaine, la parcelle cadastrée section AD n° 79 d'une superficie de 5977 m<sup>2</sup>,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

*Affiché le 30/04/09*

*Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **MODIFICATIONS IMPUTATIONS**

Après délibération, le conseil municipal, accepte les modifications d'imputations des articles suivants :

Dans le budget principal :

Du 7361 qui ne figure plus à la nomenclature en 7388 (10,00 €)

Du 74122 qui ne figure plus à la nomenclature en 74121 (48.589,00 €)

Du 778 qui ne figure pas à la nomenclature en 7788 (50,00 €).

Dans le budget assainissement :

Du 7061 qui ne figure plus à la nomenclature en 70611 (41.000,00 €).

*Affiché le 30/04/09*

*Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2010**

Le Maire expose au conseil municipal les dispositions relatives au jury d'assises et procède au tirage au sort pour l'année 2010 ; suivant les modalités de la circulaire préfectorale du 13/03/09, 2<sup>ème</sup> procédé.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Lieu de naissance</b>	<b>Profession</b>
Mademoiselle LEROUX	Patricia Guylaine Thérèse	8 chemin des Marchés "Le Poirier" 44320 ARTHON EN RETZ	09/05/1974	Nantes (44)	employée de libre-service
Madame LEBEAU née JOLIVET	Manuela Angélique Hélène	7 route de la Méchinière 44320 ARTHON EN RETZ	18/03/1975	Châteaubriant (44)	agent de transit
Madame LAURENT née LOUERAT	Thérèse	20 rue du Pas de la Haie 44320 ARTHON EN RETZ	31/08/1958	ARTHON EN RETZ (44)	directrice de maison de retraite
Madame BOURREAU née CREPIN	Lucienne	lieu dit LA BUNIERE LA SICAUDAIS 44320 ARTHON EN RETZ	08/08/1935	ARTHON EN RETZ (44)	retraîtée
Madame GUILBAUD née QUILMER	Patricia	1 rue de la Petite Mouée 44320 ARTHON EN RETZ	10/03/1965	NANTES (44)	préparatrice de repas cuisinés
Madame DUPE	Marie-Pierre	16 rue du Rocher	23/07/1960	MACHECOUL (44)	assistante

née PROU		44320 ARTHON EN RETZ			maternelle
----------	--	----------------------	--	--	------------

*Affiché le 30/04/09*

*Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE A LA PAROISSE DE LA SICAUDAIS**

Le Maire explique que, lors la rentrée scolaire 2008 / 2009, l'ancien logement de la cure de La Sicaudais a été occupé par les classes maternelles de l'école publique qui était en travaux puis par la bibliothèque.

Alors que le changement du titulaire du compteur EDF a été sollicité, la paroisse a continué à payer indûment l'électricité jusqu'en février 2009.

Il conviendrait donc de rembourser cette dernière de la somme de 164,80 €.

Après délibération, le conseil municipal, accepte de rembourser à la paroisse de La Sicaudais (rattachée à la paroisse Saint Vital de Saint Père en Retz) la somme de 164,80 €.

*Affiché le 30/04/09*

*Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **CHOIX D'UN LOGO POUR LA COMMUNE**

Après présentation des différentes propositions émanant de l'imprimerie du Bocage, le conseil municipal retient le motif 5 en sollicitant une écriture plus stylisée.

*Affiché le 30/04/09*



---

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Maire expose au conseil municipal que Madame MONNIER Martine, adjointe administrative chargée de l'agence postale de La Sicaudais, est amenée à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements professionnels à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, notamment pour des formations inculquées par la Poste.

Cet organisme rembourserait à la commune les frais de déplacement indemnisés par la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame MONNIER Martine à utiliser son véhicule personnel, dans le cadre de ses fonctions à l'agence postale, à l'intérieur et à l'extérieur de la commune.

*Affiché le 30/04/09*

*Reçu le 30/04/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire*

---

### **COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

Monsieur GUILBAUD dit que l'avant projet définitif de la cantine de La Sicaudais sera présenté le 19/05/09 par le cabinet BOCA. La commission travaux sera réunie ce jour-là à 19 h 00.

Monsieur GRELLIER évoque la venue prochaine d'un stagiaire pour la confection du site web de la commune. La commission communication se réunira le 05/05/09 à 20 h 30 pour l'établissement du cahier des charges.

Madame CHAUSSEPIED fait part d'une prochaine rencontre entre la communauté de communes de Pornic et le Conseil général pour évoquer les points noirs de l'ADSL.

Le Maire dit que les conseillers devront transmettre à la mairie la liste des sélectionnés au concours des maisons fleuries pour le 02/06/09 dernier délai.

*Affiché le 30/04/09*

---

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GUILLOT s'inquiète de divers travaux en cours dans la zone du Butai. Le Maire lui répond que les choses sont suivies très scrupuleusement.

Madame ROUET demande le sort réservé à l'ancien étang du Plessis ; il deviendra une jachère fleurie.

Le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 07/06/09 ; il faudra donc constituer les trois bureaux de vote.

*Affiché le 30/04/09*

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux  
mardi 2 juin et mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009, à 20 h 30.*

---

**LAIGRE**

**GRELLIER**

**GUILBAUD**

**CHAUSSEPIED**

**GRASSET**

**GERAY**

**GOUY**

**DUTERTRE**

**GUILLOT**

**PLISSONNEAU**

**MALARD**

**SORIN**

**GROUHAN**

**PONEAU**

**ROUET**

**DUPORTAIL**

**MALECOT**

**CHAIGNEAU**

**CROM**